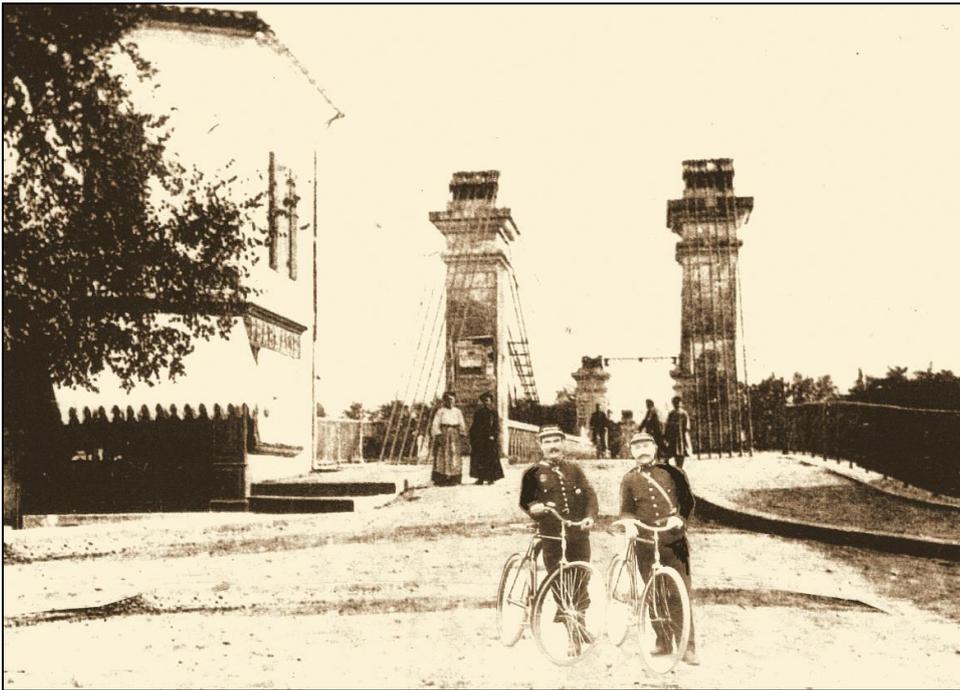


PORT-SAINTE-FOY-ET-PONCHAPT
Chroniques intemporelles (extrait)

Gendarmes et pompiers d'antan



Jacques Reix

L'ancienne gendarmerie de Port-Sainte-Foy

C'est par délibération du Conseil municipal du 27 mai 1891, que la création d'une brigade de gendarmerie est demandée. Les motifs invoqués sont explicites : *Monsieur le Maire expose au Conseil les difficultés qu'il éprouve pour réprimer les faits de maraudage qui lui sont signalés trop fréquemment, que presque toujours, les délits commis ont pour auteurs les nombreux bohémiens qui viennent s'installer dans le bourg sur la place du Marché au Bois où il est souvent facile chaque jour de compter 25 à 30 voitures leur appartenant ; que chaque jour des rixes s'élèvent entre eux à la suite desquelles des plaintes lui sont adressées ; que sa présence, la menace de procès-verbaux et l'appel de la gendarmerie les obligent à déguerpir, en sorte qu'à l'arrivée des gendarmes, les coupables ont disparu et qu'il est impossible de poursuivre les délinquants ; que ce centre de réunion par eux choisi, trouble la tranquillité des habitations voisines ; que les habitants sont obligés de se tenir constamment en éveil pour ne pas être victimes de leurs déprédations ; que la nuit ils se répandent dans la campagne afin de se procurer par le vol les choses utiles à leur alimentation, en sorte que légumes, lapins, volailles, tout y passe ; que leur présence a certainement créée la maison de recéleurs dont quatre coupables viennent de subir des peines correctionnelles qui varient de deux ans à deux mois de prison.*

Que le voisinage de la Ville de Sainte-Foy et le libre passage du pont font du chef-lieu de la commune, le rendez-vous des jeunes désœuvrés et noceurs de la Ville, lesquels après l'extinction des feux et la fermeture des lieux publics, viennent faire tapage, chanter des chansons plus ou moins obscènes, frapper aux portes, se livrer à un grand nombre d'autres actes répréhensibles et de nature à troubler le repos public.

Qu'il existe au vu de tout le monde plusieurs maisons de tolérance qui ne sont entretenues que par eux ;

Que les dimanches et jours fériés, les braconniers de la Ville, viennent s'emparer de la partie rurale de la commune, comme d'un pays conquis, où à défaut de gibier, la volaille, les légumes, les fruits, tout est mis par eux à contribution ; que des plaintes nombreuses souvent portées de ce chef sans qu'il soit possible de mettre un terme à ces exactions, en sorte que les coupables se sentent autorisés à considérer leur facile industrie comme une prime à l'impunité ;

Que pour mettre un terme à un tel état de choses qui rend la situation intenable, des démarches ont été tentées maintes fois auprès des pouvoirs publics sans aucun succès ;

Que notamment il a été adressé plusieurs demandes à l'Administration Supérieure et au Parquet dans le but d'obtenir de la Gendarmerie de Sainte-Foy-la-Grande une surveillance que rend impossible l'éloignement de la Brigade de Vélines ;

Que ces demandes n'ont pu recevoir une suite favorable comme contraire aux règlements qui régissent ces matières.

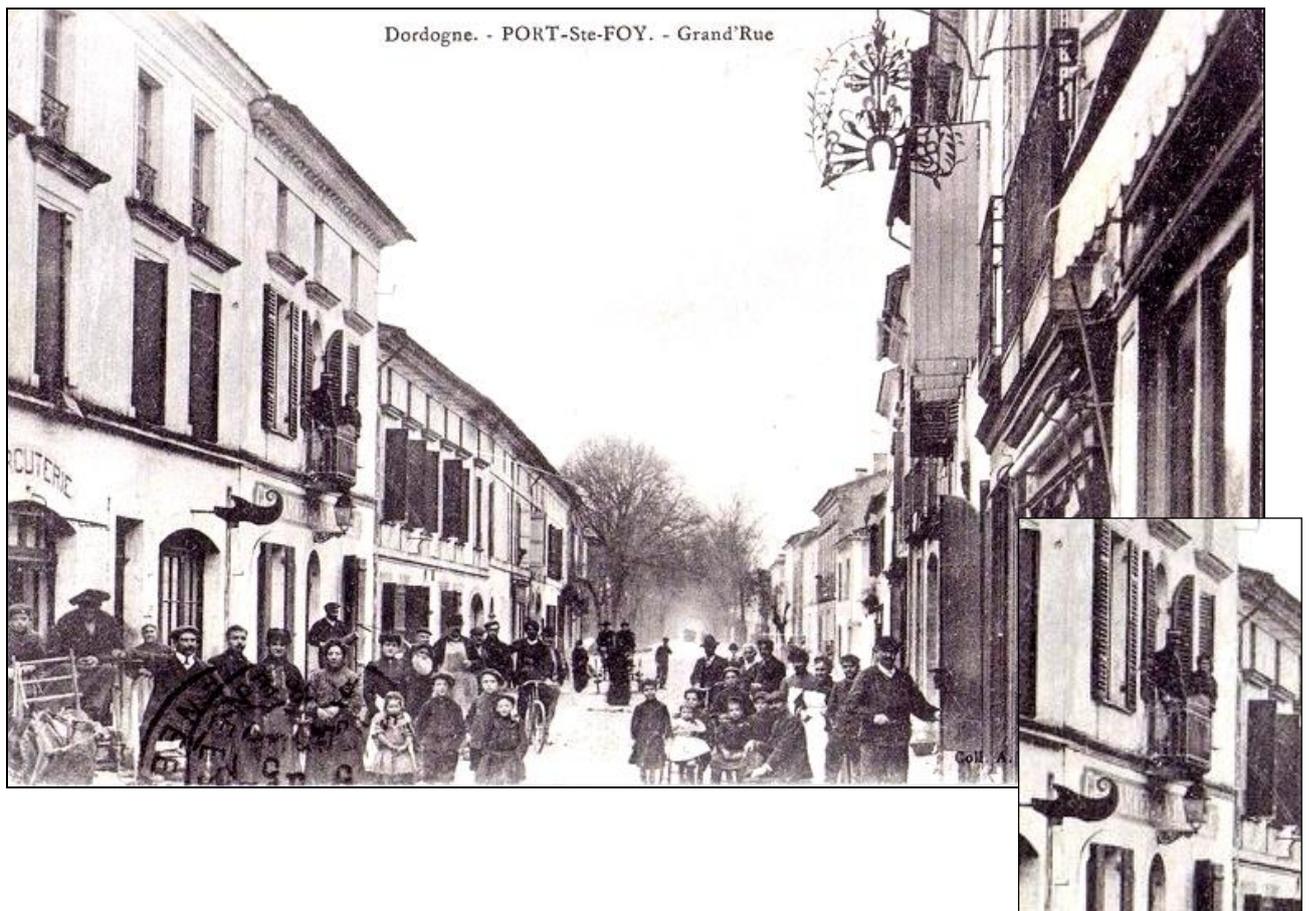
Tous ces faits exposés, Monsieur le Maire invite le Conseil à rechercher le moyen de mettre un terme à un pareil état de choses.

Le Conseil reconnaissant l'exactitude et la gravité des faits présentés par Monsieur le Maire,

Considérant qu'il convient de calmer au plus tôt légitime épouvante de la population de Port-Sainte-Foy,

Après mûre délibération, est d'avis qu'il y a lieu de demander la création à la résidence de Port-Sainte-Foy, d'une brigade de Gendarmerie à pied. Et dans le cas où l'Administration Supérieure arguerait la difficulté que soulève la dépense d'une pareille création, le Conseil fait remarquer qu'en mettant à pied les brigades de Vélines et de Laforce dont le coût actuel est d'environ 20 000 francs, il y aurait possibilité de donner satisfaction à sa demande, attendu que les trois brigades à pied n'entraîneraient pas une dépense plus forte que les deux susdites.

La demande de création de cette brigade est renouvelée par délibération du 24 février 1894. Quelques années plus tard, satisfaction est enfin donnée à la Municipalité. Un poste de deux gendarmes est mis en service. La Gendarmerie est située dans la Grand'Rue, de nos jours au N° 26 de la rue Onésime-Reclus.



Sur la photo à gauche, après l'enseigne du sabotier, voici l'ancienne gendarmerie. Au balcon le chef de gendarmerie et son épouse.

A droite on peut remarquer la très belle enseigne en fer forgé de M. Bazinet, maréchal ferrant.

Pour la postérité, les habitants de la Grand'Rue se sont rassemblés devant le photographe.

PORT-SAINTE-FOY

Canton de Véline. — Arrondissement de Bergerac.

ADMINISTRATIONS ET ETABLISSEMENTS DIVERS

A 10 km. de Vélines; à 24 km. de Bergerac; ✉; habit. 1.168; sup. 1.324 hect.; 🏰 de Sainte-Foy-la-Grande. — Fête locale : dernier dimanche d'août; cours d'eau : *Dordogne*.

Hospice de vieillards (protestants et catholiques); Orphelinat catholique.

MAIRE : Pénisson.

SECRÉTAIRE DE MAIRIE : Laffargue.

APPARITEUR : Delbancut.

CONTRIBUTIONS : Parier, *receveur*; Lembeye, *vérificateur*.

GENDARMERIE : Geoffroy, *chef*.

RECETTE AUXILIAIRE : Gilbert (Mlle).

TABACS (COMM. DES CULTURES) : Cluzel.

CULTES : de La Chapelle, *curé*; Déjournac, *pasteur*.

NOTAIRE : Bétous.

INSTITUTEUR : Cabireau.

INSTITUTRICES : Cabireau, Feneteau (Mmes), Audy (Mlle).

SOCIÉTÉS DIVERSES : Société éducation physique, Société secours mutuels; Société hippique, Sapeurs-Pompiers.

Extrait de l'annuaire de l'année 1931

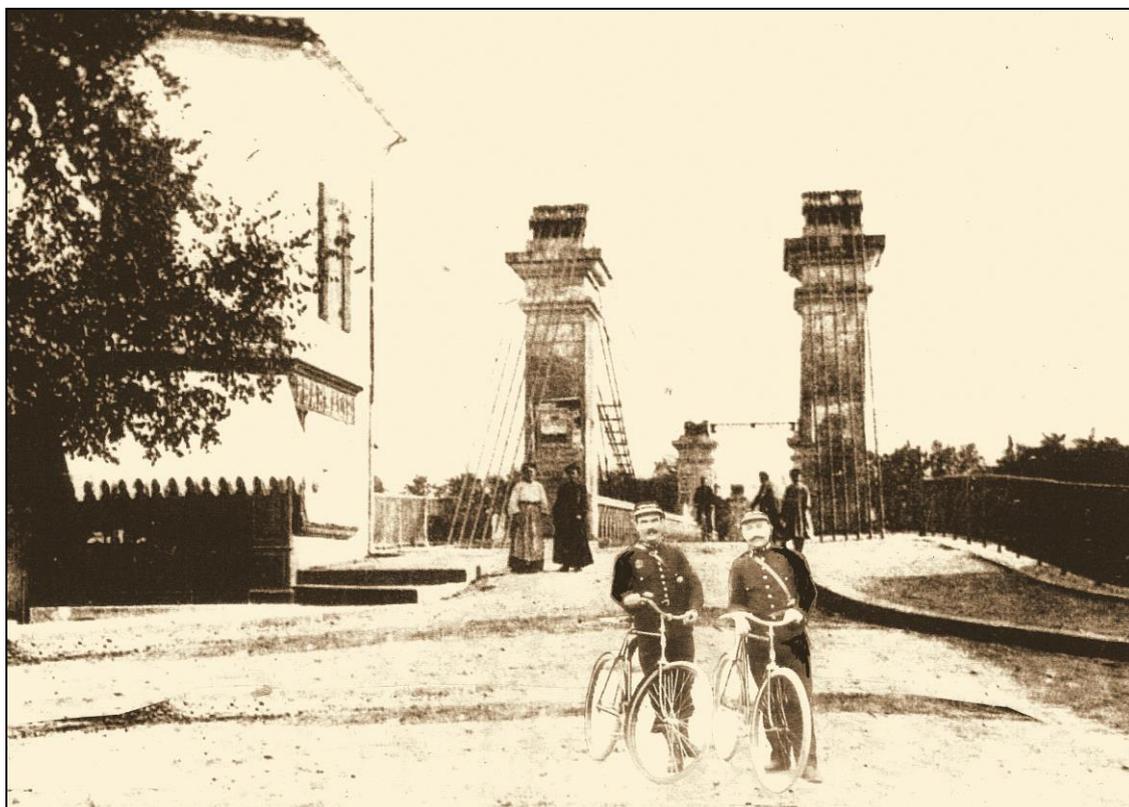
Les deux derniers gendarmes de Port-Sainte-Foy :

Jean Emile Geoffroy, né à Cognac-sur-l'Isle le 10 février 1883 commence sa carrière de Gendarme à Oradour-sur-Vayres (Haute-Vienne). Au retour de la première guerre mondiale, il est muté à Port-Sainte-Foy où il reste jusqu'en 1932. Sa fille Marcelle Geoffroy épousera M. Pierre Régner, receveur des impôts, issu d'une famille bien connue de la commune. (© collection de son petit-fils Jean Régner).



Gabriel Pampouneau est né à Sigoulès (Dordogne) le 22 février 1886. Lui aussi est nommé à Port-Saint-Foy après son retour de la Grande Guerre. Il prendra sa retraite au 18 rue de la Rouquette où il enseignera la musique (trompette et saxophone). Son fils Paul, mécanicien, ouvrira une station service route de Bordeaux. (© collection de son petit-fils Michel Pampouneau).

Afin d'assurer la sûreté des campagnes et des grandes routes, les gendarmes à pied, à cheval ou à bicyclette vont s'adapter peu à peu à la mécanisation jusqu'à l'arrivée des premières automobiles. Au lendemain de la Grande Guerre, le réseau routier français se développe. Sous l'impulsion du ministre de la Guerre, Georges Clemenceau, la gendarmerie s'équipe d'une voiture par département et d'un motocycle par canton grâce aux véhicules issus des surplus de l'armée américaine laissés après le premier conflit mondial. Ce n'est qu'à la fin de la Seconde Guerre mondiale que les voitures se généralisent dans les unités.



Gendarmes à bicyclette à l'entrée du pont (© la Revivance)



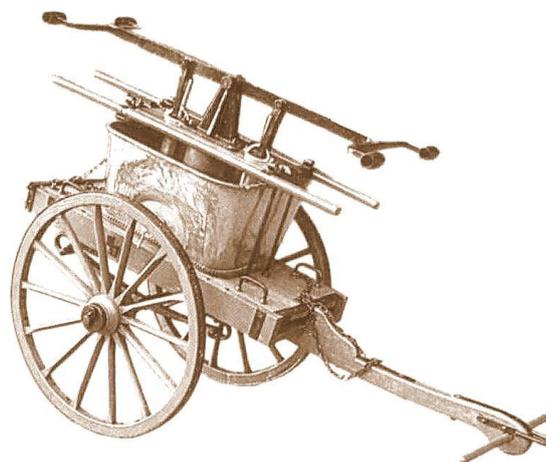
Les gendarmes lors de l'accident ferroviaire du 29 octobre 1934 au passage à niveau de la route de Bordeaux.

L'ancien corps des Sapeurs-Pompiers

Du 5 au 6 mars 1923, un incendie ravage une partie des chais de M. SUDRE, négociant en vins sur les quais de Port-Sainte-Foy. À la suite de ce sinistre qui a angoissé les habitants du quartier, M. Sudre qui est président de la Société Locale de Secours Mutuels, attire l'attention de la Municipalité sur la nécessité de disposer dans la Commune, d'un Corps de Sapeurs-Pompiers de première intervention. Ce vœu est fortement appuyé par la population locale.

Dans sa séance du 20 juillet 1924, le Conseil Municipal se prononce favorablement pour l'achat d'une pompe à bras : *La Ville de Bergerac qui vient d'acheter une moto-pompe, possède deux pompes à incendie devenues inutilisées. L'une de ces pompes, aspirante et foulante, comprend comme accessoires, le chariot, une échelle pliante, le tuyau d'aspiration et une hache ».*

La proposition de M. Sudre s'est concrétisée. Une souscription auprès de la population rapporte la somme de 2015 francs. L'équipement est complété par un tambour pour les alertes, des cordes, des tuyaux, et une centaine de seaux, car il faut faire la chaîne pour alimenter la pompe.



En 1912, une présentation des pompes à incendie des Sapeurs-Pompiers de Gironde sur la place des poids publics à Sainte-Foy-la-Grande (près de la halle). C'est encore l'époque des pompes à bras (© Jacques Reix).

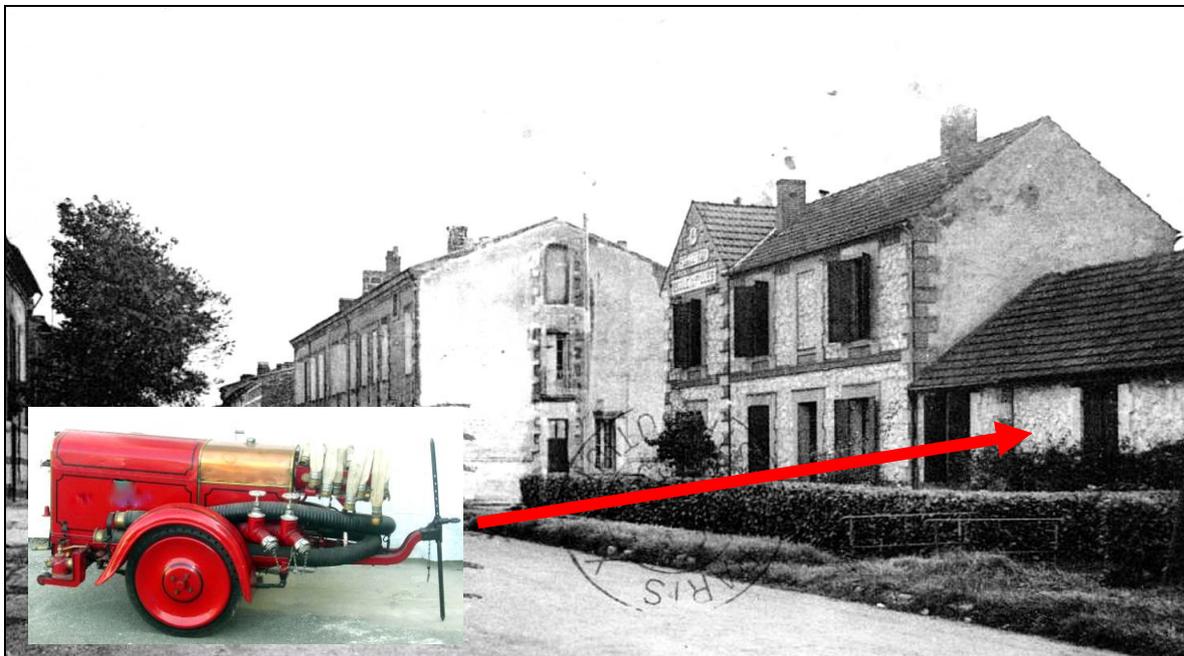
La ville de Sainte-Foy sera rapidement dotée d'un corps de Sapeurs-Pompiers dont le garage sera aménagé sur cette place.

En 1927, la subdivision des pompiers de Port-Sainte-Foy devient opérationnelle et participe à sa première manœuvre sur les quais de la Dordogne. Ils ont fière allure les « Soldats du Feu », avec leurs casques étincelants et leurs uniformes bleus, serrés à la ceinture d'une large sangle de cuir. La pompe

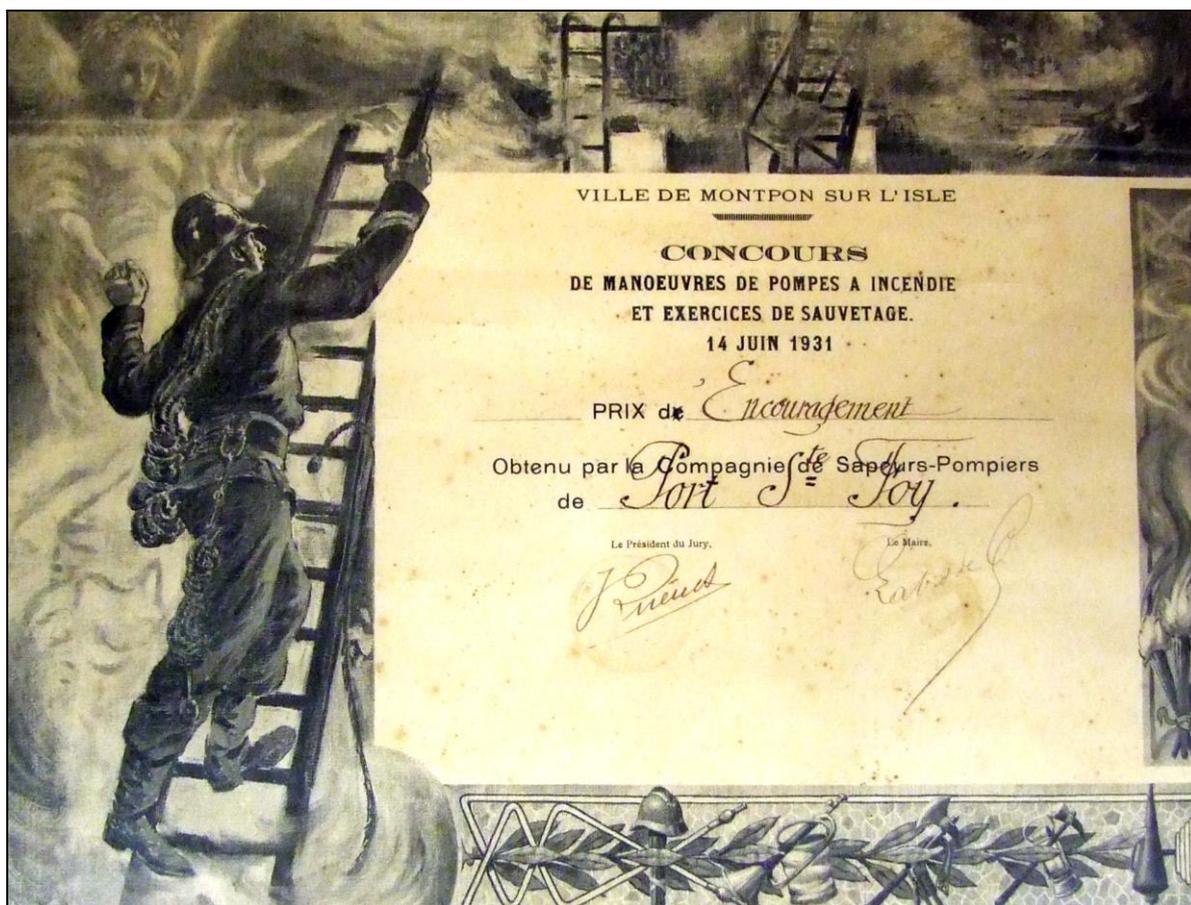
à bras attire l'attention des curieux. En 1932, un local est aménagé en prolongement de l'école des filles.



Au temps de l'antique pompe à bras (© La Revivance)



Jusqu'en 1964, le local des pompiers était situé à droite de l'ancien logement de l'école des filles devenue de nos jours la bibliothèque municipale. Un petit pont de bois reliait la rue au garage où étaient entreposées la pompe, le véhicule, les échelles et les armoires affectées à chacun des sapeurs.



Composition du corps des Sapeurs-pompiers en 1932 :

Capitaine : Eugène TRICOCHÉ

Sergents : Paul MARCHEIX et Abel SEUVE

Caporaux : Jean SALVAT, Marcel BARRIERE, Georges SAUBADU

Chaîne : Charles DUMONT et Robert BAZINET

Tuyaux et raccords : Marcel BEZINGER, Pierre COUDERT et Jean MASMONDET

Lances : Georges GUIGNARD, PEYTEAUD

Sapeurs : Roger DESSAGNE, Camille GUIGNARD, Maurice GUIRAUD, Louis PETIT, Jean REIX

Clairon : Marcel BEZINGER

Tambour : Camille GUIGNARD

Clefs du magasin à pompe : LAFFARGUE, TRICOCHÉ, MARCHEIX, SEUVE, BEZINGER, SALVAT, SAUBADU



Corps de Sapeurs Pompiers de Port-Sainte-Foy.

Capitaine : Ericoche

Sergents : } Marcheix

Seure

Salvat

Capitaines } } Barrière } lance

Saubadu

Dumont sapeur

Bazinnet chaîne

Bézenger

Soudert

Masmondet } } Snyaux

Quignard } } records

Feyteaud } lance

Desvagne

Quignard } } Camille

Guiraud } sapeurs

Petit

Reix

Clairon : Bézenger

Tambour : Quignard } } Camille

Clés du magasin à

Pompe :

Laffarque

Ericoche

Marcheix

Seure

Bézenger

Salvat

Saubadu

Instructions en cas d'Incendie.

- 1° En cas d'incendie il y a 3 signaux d'alarme possibles : le tocsin à l'église du Port, la générale sonnée par le clairon Bézenger, ou la ttture par le tambour Quignard Camille Il peut être employé un ou plusieurs de ces 3 signaux d'alarme.
- 2° Aussitôt qu'un de ces signaux d'alarme a été donné tous les sapeurs pompiers, en tenue de feu, doivent se rendre aussi rapidement que possible au magasin à pompe (près l'école des filles). Dès qu'ils sont en nombre suffisant pour emmener la pompe, ils partent pour le lieu de l'incendie, après avoir eu la précaution d'indiquer le lieu du sinistre sur l'ardoise spéciale pour que les pompiers qui arrivent après leur départ sachent où ils doivent le rejoindre.
- 3° En aucun cas, les sapeurs-pompiers ne doivent se rendre sur le lieu du sinistre sans s'être assurés que la pompe est partie.
- 4° La nuit, ne pas oublier d'emporter les 2 torches Casimir.
- 5° Si la sirène de S^{te} Foy siffle, les sapeurs pompiers du Port ne doivent pas se rendre individuellement à S^{te} Foy, mais attendre l'un des 3 signaux d'alarme spéciaux au Port, indiqués au § 1.
- 6° Dans le cas où S^{te} Foy désirerait notre concours, la Mairie de S^{te} Foy téléphonerait à la Gendarmerie du Port (Téléph. S^{te} Foy n° 96) qui alerterait les sapeurs-pompiers du Port par l'un ou plusieurs des 3 signaux d'alarme spéciaux (tocsin, clairon, tambour). A cet effet, il est remis à la Gendarmerie du Port une liste des sapeurs-pompiers, une liste des détenteurs de clés du magasin à pompe et une copie des présentes instructions.

Port Sainte Foy le 3 avril 1932

Le Capitaine :

Ericoche



Au centre de cette photographie prise devant l'église du Port, les frères Georges et Camille Guignard. (© Jacques Reix).

Instructions en cas d'incendie signé par le capitaine Eugène Tricoche le 3 avril 1932 :

1°) En cas d'incendie, il y a 3 signaux d'alarme possibles : le tocsin à l'église du Port, la générale sonnée par le clairon BEZINGER ou battue par le tambour GUIGNARD Camille. Il peut être employé, un ou plusieurs de ces 3 signaux d'alarme.

2°) Aussitôt qu'un de ces signaux d'alarme a été donné, tous les Sapeurs-Pompiers en tenue de feu, doivent se rendre aussi rapidement que possible au magasin à pompe (près l'école des filles). Dès qu'ils sont en nombre suffisant pour emmener la pompe, ils partent pour le lieu de l'incendie, après avoir eu la précaution d'indiquer le lieu du sinistre sur l'ardoise spéciale pour que les pompiers qui arrivent après leur départ sachent où ils doivent les rejoindre.

3°) En aucun cas, les Sapeurs-Pompiers ne doivent se rendre sur le lieu du sinistre sans s'être assurés que la pompe est partie.

4°) La nuit, ne pas oublier d'emporter les 2 torches Casimir.

5°) Si la sirène de Sainte-Foy siffle, les Sapeurs-Pompiers du Port ne doivent pas se rendre individuellement à Sainte-Foy, mais attendre l'un des 3 signaux d'alarme spéciaux au Port, indiqué en N° 1.

6°) Dans le cas où Sainte-Foy désirerait notre concours, la Mairie de Sainte-Foy téléphonerait à la Gendarmerie du Port (téléph. Sainte-Foy N° 96) qui alerterait les Sapeurs-Pompiers du Port par l'un ou plusieurs des 3 signaux d'alarme spéciaux (tocsin, clairon, tambour).

À cet effet, il est remis à la Gendarmerie du Port, une liste des Sapeurs-Pompiers, une liste des détenteurs de clés a du magasin à pompe et une copie des présentes instructions.

Quelques interventions en 1933 (Rapports du Capitaine Tricoche) :

Notre subdivision a été alertée ce matin 7 janvier à 5 h 3/4, pour combattre l'incendie d'une meule de 200 quintaux environ de paille, chez M. Viaulh à Garrigue. Le manque d'eau à proximité ne nous a pas permis de sauver la paille, mais nous avons pu circonscire le sinistre pour l'empêcher d'atteindre les bâtiments voisins.

La subdivision est partie avec la pompe et 10 hommes à 6 heures et est rentrée à midi. A 9 heures, j'ai pu renvoyer la moitié du personnel.

Les frais dus sont les suivants :

5 hommes à 3 heures de service à 4 F l'heure, soit 60,00

5 hommes à 6 heures de service à 4 F l'heure, soit120,00

Camionnette de M. Cicot, réquisitionnée :

6 km pour amener la pompe et 6 km pour revenir la chercher,

soit 12 km à 1 F 50..... 18,00

Chauffeur de la camionnette : 1 heure 4,00

Total : 202,00

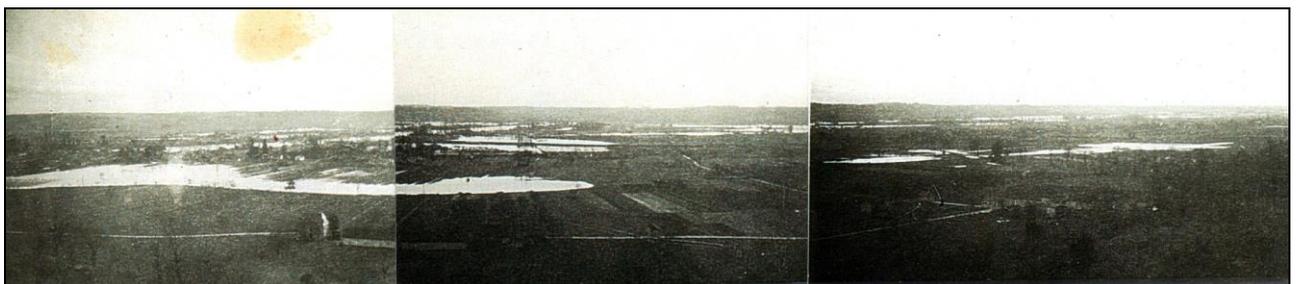
Notre subdivision a été alertée ce matin 20 janvier à 11 h 1/4 pour combattre un feu de cheminée chez M. Bernard à Port-Sainte-Foy. La subdivision est partie avec la pompe et 4 hommes et est rentrée à 13 heures. »

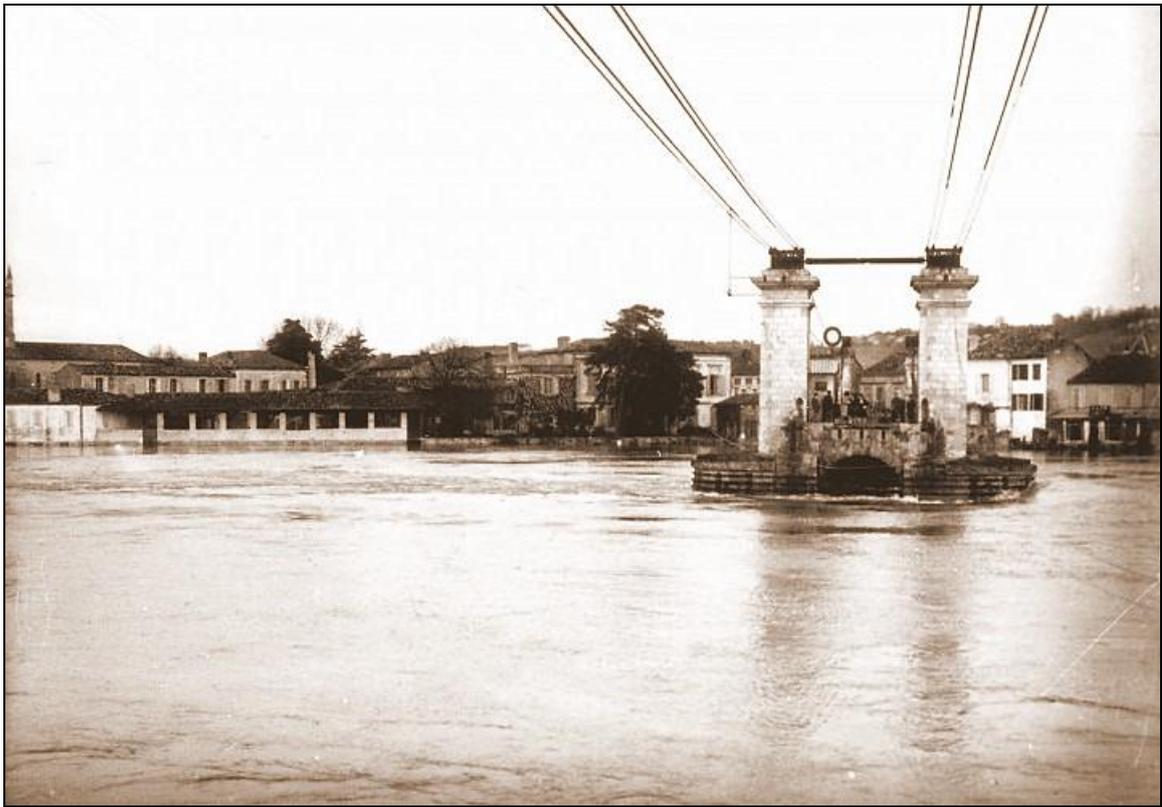
Notre subdivision a été alertée hier soir 24 avril à 17 heures pour combattre un feu de cheminée chez M. Ducou à Mézières. La Subdivision est partie avec la pompe et 8 hommes ; elle est rentrée à 20 heures. Par mesure de prudence, j'ai laissé la pompe sur le lieu de l'incendie et je suis allé la reprendre ce matin.

La subdivision de Port-Sainte-Foy est également appelée en renfort par le centre de Sainte-Foy notamment lors de l'incendie de la scierie Pomport et de l'armurerie Malgat.

Au cours de l'été 1944, alors que le Port est occupé par l'armée allemande, les pompiers de Port-Sainte-Foy maîtrisent l'incendie d'un bâtiment de ferme au château de Larmane.

Début décembre 1944, les sapeurs-pompiers doivent aider les habitants du bourg de Port-Sainte-Foy confrontés à une crue de la Dordogne semblable à celle de 1912. La photographie ci-après, réalisée depuis le coteau par Mme Georgette Laclotte, montre l'étendue de l'inondation dans la plaine du Trassyl et en arrière plan sur le secteur de Mézières.





L'ancien pont suspendu lors de l'inondation de décembre 1944. Ce pont avait été dynamité en juin 1944 par la Résistance au moment des combats de la Libération. Au centre de la pile des villageois assistent à la montée de l'eau..

En 1946, L'adjudant Georges SAUBADU remplace le Capitaine Eugène TRICOCHÉ au commandement du Corps des Sapeurs-Pompiers qui comprend une douzaine de sapeurs volontaires : MM. SAUBADU Georges, GAUSSENS, DESSAGNE Roger, GUIGNARD Camille, SALVAT Jean, GUIGNARD Georges, CICOT Henri, REIX Joseph René, COMBES Jean, AUGEREAU Lucien, MOURAGNE Henri, FAURE Paul et MAJOU Albert.

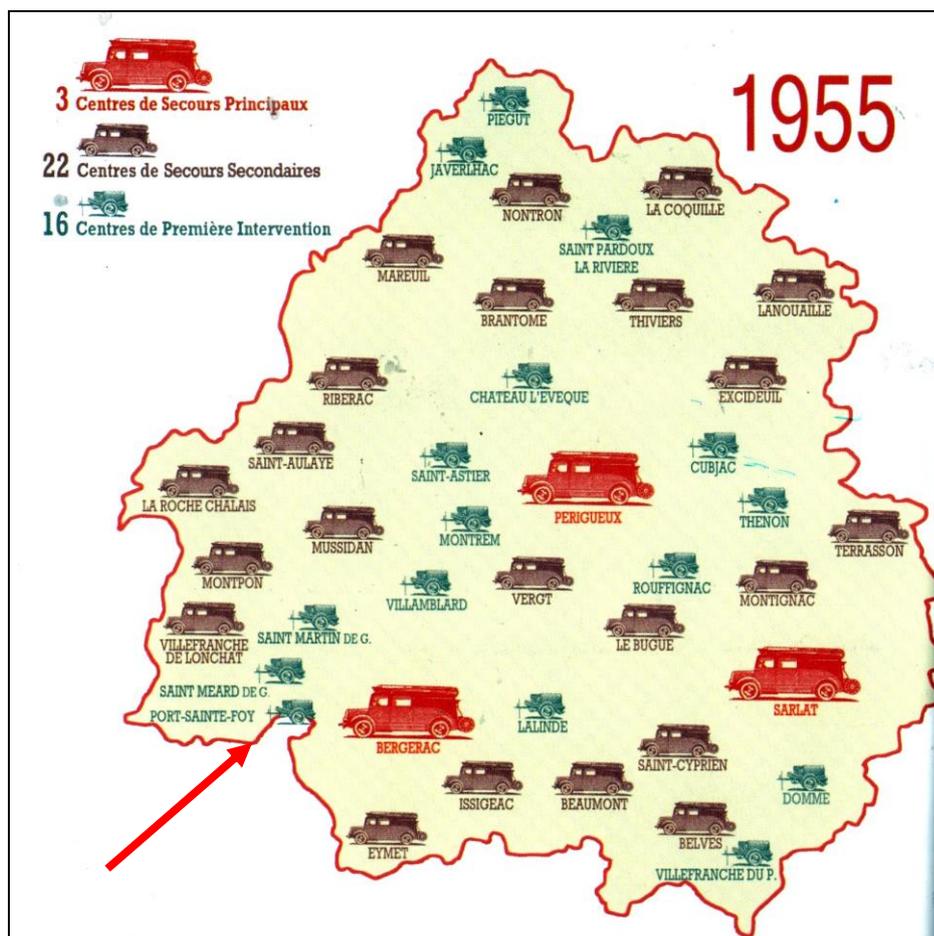
L'équipement pose quelques problèmes comme l'indique un rapport du chef de corps au Maire de la commune en date du 3 mai 1947 : *J'ai l'honneur de vous demander si la commune de Port-Sainte-Foy ne peut s'équiper de matériel moderne pour conserver le bon renom que la Section a toujours mérité à toutes ses présentations en concours. Une des rares communes du canton possédant une section de Sapeurs-Pompiers ne doit pas disparaître faute de matériel, l'harmonie de la section semble rompue par suite de la vétusté du matériel actuel, un malentendu préjudiciable règne dans la commune. En outre, je vous signale qu'au cours de sorties en manœuvres et devant le matériel désuet que nous possédons, les sapeurs n'ont pas manqué de remarquer le sourire moqueur des habitants de la commune et des passants, la confiance en ce matériel semble avoir quitté vos administrés ; devant un tel état de choses de la section, les postulants à l'engagement sont indécis et ne sembleront se décider qu'à une réunion ultérieure.*

Le 19 avril 1948, le Conseil municipal décide le principe d'achat d'une motopompe, mais se heurte à un refus de l'Administration Supérieure, le Ministère invoquant l'intérêt des finances locales et la proximité du Centre de Secours de Sainte-Foy-la-Grande. Le 16 mai suivant, lors de la Fête du Printemps, dans le Parc du Château de Mézières, les Corps de Périgueux, Bergerac, Montpon et Sainte-Foy-la-Grande, organisent des démonstrations avec leurs motopompes respectives, ainsi que des exercices de sauvetages : Le public est enthousiasmé souligne le correspondant de presse ! Grâce à l'appui du Lieutenant-Colonel Baret, inspecteur départemental du Service Incendie et de Secours de la Dordogne (rapport du 15 juin 1948), satisfaction est enfin donnée à la commune qui peut conclure un marché avec la Maison GUINARD pour l'acquisition d'une motopompe débitant 30 m³ à l'heure. L'antique pompe à bras a fait son temps !

LISTE DES CORPS DE SAPEURS-POMPIERS			
COMMUNES	CATÉGORIE DU CORPS	TÉLÉPH.	LISTE NOMINATIVE DES OFFICIERS
Bergerac	C. S. P. V.	107	Pilot Pierre, capitaine.
Périgueux	C. S. P. V.	820	Charanton Jean, capit.
Sarlat	C. S. P. V.	154	Journés Robert, capit.
Brantome	C. S. V.	70	Juliard Robert, lieut.
Excideuil	C. S. V.	2	Malpont Marcel, lieut.
Le Bugué	C. S. V.	44	Berthoumieux André, lt.
Montignac	C. S. V.	24	Lespinasse Jean, s.-lieut.
Mussidan	C. S. V.	96	Verrière Pierre, lieut.
Montron	C. S. V.	126	Dugés Jean, sous-lieut.
Ribérac	C. S. V.	13	Bousquet Jean, sous-lieut.
Terrasson	C. S. V.	69	Delmas Albert, lieut.
Thiviers	C. S. V.	119	Combélas Emile, capit.
Vergt	C. S. V.	13	Dessoudeix René, s.-lieut.
Belves	C. S. V.	77	Sartran André, s.-lieut.
Eymet	C. S. V.	61	Laurent René, lieutenant.
Issigeac	C. S. V.	27	Delpeyroux Paul, s.-lieut.
La Coquille	C. S. V.	13	Fontaneau Jean, lieut.
Mareuil-sur-Belle	C. S. V.	22	Lagarde Armand, s.-lieut.
St-Cyprien	C. S. V.	20	Rolland Lucien, capitaine
Beaumont-du-P.	C. C. V.	24 - 1	Briaud Fernand, s.-lieut.
Château-L'Evêque	C. C. V.	7 - 14	Ardillier Fernand, s.-lieut.
Domme	C. C. V.	2 - 3	Armagnat Jean, s.-lieut.
Javerlhac	C. C. V.	35	Aupy Xavier, Adjudant.
Lalinde	C. C. V.	44	Lafosse Jules, adj.-chef.
La Roche-Chalais	C. C. V.	23 - 12	Dailleau Jean, lieutenant.
Montrem	C. C. V.	43 - 44	Fournet Jean, lieutenant.
Montpon	C. C. V.	19	N.
Piégut-Pluviers	C. C. V.	22 - 12	Chabanne Adrien, lieut.
Portste-Foy	C. C. V.	0-06	Saudabu Georges, adj.
Saint-Aulaye	C. C. V.	12 - 33	Simonnet Marcel, s.-lieut.
Saint-Astier	C. C. V.	43 - 15	Terrade Jean, sous-lieut.
St-Méard-de-Gurc	C. C. V.	5	Sallan Victor, adjudant.
Villablard	C. C. V.	23 - 2	Bord Jules, adjudant.
Villefranche-de-L.	C. C. V.	20 - 5	Banizette Louis, s.-lieut.

Le 25 août 1950, l'Adjudant Albert MAJOU prend le commandement du Corps en remplacement de Georges SAUBADU.

En 1955, le gouvernement réorganise les corps communaux et le service départemental d'incendie qui est érigé en établissement public avec un budget propre. On compte pour le département de la Dordogne : 3 Centres de Secours Principaux, 22 Centres de Secours Secondaires, 16 Centres de Première Intervention dont celui de Port-Sainte-Foy comme l'indique la cartographie suivante extraite du livre de Olivier Rigaud : *La Grande Histoire des Sapeurs-Pompiers de la Dordogne* (Edition Les Livres de l'Îlot – 2014).



En cette année 1955, la Municipalité fait l'acquisition d'une sirène que l'on installe sur les ateliers Cicot et d'un véhicule pour tracter la motopompe.

Les interventions des pompiers sont diverses : incendie de bâtiment, feu de cheminée, incendie de bois et taillis. Ils portent également secours et assistance aux personnes victimes d'accidents, participent au sauvetage d'animaux

Les pompiers de Port-Sainte-Foy sont champions de la Dordogne du parcours sportif du sapeur.



Debout de gauche à droite : Georges Pasquet, Henri Mouragne, Lucien Augereau, Jean Faure, Jacky Saubadu, Jean Combe. Assis : Sergent Paul Faure, Louis Joubert, Adjudant Albert Majou chef de corps, Louis Gindra. (© Jacques Reix).

Le 15 février 1956, la sirène retentit. Il est tombé dans la nuit, plus de 70 centimètres de neige. Le bourg et les commerces sont bloqués et les pompiers sont mobilisés pour aider les villageois à créer des tranchées et dégager l'entrée des maisons. Le chasse-neige ne passera que deux jours plus tard.



(Février 1956 © Jacques Reix).

Par arrêté préfectoral du 3 mars 1964, le Corps municipal des Sapeurs-Pompiers de Port- Sainte-Foy est dissous et rattaché au Centre de Secours de Sainte-Foy-la-Grande. Les derniers pompiers du Port sont MM. Albert MAJOU, Paul FAURE, Jean FAURE, Ottorino CAMPESATO, Henry CICOT, Louis JARDRY, Germain JOANEL, Robert DEVAL qui rejoignent Sainte-Foy-la-Grande alors que Claude BEZENGER, Jean COMBE et Georges PASQUET mettent un terme à leur engagement.

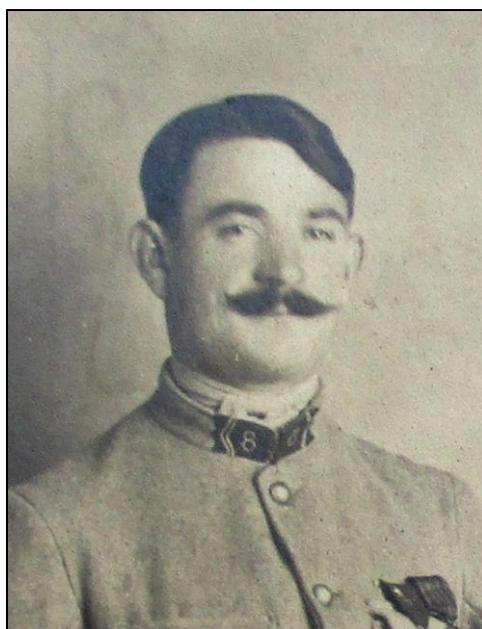
Les trois chefs de corps successifs :

1927 – 1946 Capitaine Eugène TRICOCHÉ

Tricoche (Eugène) , (O. ✱),
lieut^t de réserve, nég^t, et M^{me} née Mar-
quis-Sébie. *Samedi*, à Larmane, par
S^{te}-Foy-la-Grande (Gir.).

Extrait de l'annuaire du Tout Sud-Ouest illustré – Féret et fils 1909

1946 – 1950 Adjudant Georges SAUBADU (caporal de 1927 à 1946)



1950 – 1964 Adjudant Albert MAJOU (© Patrick Birmens).



(© Jacques Reix).



Les deux derniers vétérans de la subdivision de Port-Sainte-Foy qui ont terminé leur carrière à Sainte-Foy-la-Grande : Louis Jardry et Ottorino Campesato.